

ACTUALITÉ | FAITS DIVERS ET JUDICIAIRE

TÉMOINS DE JÉHOVAH

Transfusion autorisée

ANNE-LAURE JEANSON

PUBLIÉ LE: MARDI 18 DÉCEMBRE 2012, 21H11 | MISE À JOUR: MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2012, 9H00

Un juge vient d'accorder en urgence l'autorisation d'administrer des transfusions sanguines à un bébé de 14 semaines contre l'avis de ses parents, Témoins de Jéhovah.

L'hôpital Sainte-Justine a déposé une requête à la Cour supérieure demandant l'autorisation d'administrer un traitement médical à un bébé né prématurément, le 2 décembre dernier.

Celui-ci présentait des risques élevés d'hémorragie cérébrale.

Dès sa naissance, le nouveau-né a présenté un syndrome de détresse respiratoire que le néonatalogiste Christian Lachance, du CHU Sainte-Justine, a inscrit dans un rapport présenté en preuve au juge Paul Mayer.

À 11 jours, le bébé a contracté une septicémie qui est une infection généralisée due au passage de bactéries dans le sang.

«Les plaquettes sanguines de l'enfant et ses globules rouges ont chuté progressivement depuis les 24 dernières heures», peut-on lire dans la requête.

Cela a pour conséquence de diminuer le transport d'oxygène vers les tissus du bébé, avec le risque d'endommager des organes vitaux, pouvant causer la mort.

Les parents du bébé ne peuvent pas signer de consentement à des transfusions sanguines pour des raisons religieuses, mais ils disent maintenir leur confiance en l'équipe médicale.

Traitement alternatif

Ces derniers proposaient un traitement alternatif : l'administration de l'hormone utilisée aussi par les cyclistes pour se doper, l'érythropoïétine (EPO) qui augmente le taux de globules rouges dans le sang.

Selon la requête présentée par l'avocate du CHU Sainte-Justine, Nathalie Lecoq, «ce traitement est inefficace dans les premiers jours de vie et son action est trop lente dans le cas de l'intéressé».

Et «les risques de contracter une infection virale associée à la transfusion sanguine sont minimes, voire quasi nuls.»

Instructions divines

Édouard Narcisse, Témoin de Jéhovah depuis 47 ans, explique que ce n'est pas parce qu'ils sont «fanatiques» que les Témoins de Jéhovah refusent de consommer du sang ou d'en recevoir par transfusion.

«Nous suivons une instruction divine qui nous a été transmise par les premiers chrétiens », a-t-il expliqué.

Aujourd'hui, des comités de liaison hospitaliers existent pour faire respecter le refus par les adeptes de la transfusion sanguine en milieu hospitalier.

Vos commentaires

En commentant sur ce site, vous acceptez nos conditions d'utilisation et notre netiquette.

Les commentaires sont modérés. Vous pouvez également signaler aux modérateurs des commentaires que vous jugez inappropriés en utilisant l'icône. 